

# LE JEAN-BAPTISTE.

CANADIEN AVANT TOUT.

Vol. 1. No. 9.

MONTREAL, MERCREDI, 25 NOVEMBRE 1840.

PRIX : 2 SOUS.

## LITTÉRATURE.

### NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR LE PRINCE LOUIS NAPOLEON BONAPARTE

SUITE ET FIN.

A cette même époque, une commission fut instituée, à Paris sous la présidence de M. de Lafayette, pour la mise en loterie d'une foule d'objets précieux d'art, au profit des détenus politiques et des journaux patriotes. Le comte de Surveilliers (Joseph-Bonaparte,) envoya de Londres une croix d'honneur de l'empereur Napoléon, qui fut déposée entre les mains de M. Belmontet. Le prince Napoléon-Louis fit l'offrande d'un magnifique sabre damassé, sur la lame duquel étaient gravés, mais ensemble les emblèmes du consulat et de l'empire.

Les études philosophiques et les travaux d'économie politique du prince Napoléon-Louis portèrent bientôt leur fruit. Le prince publia une brochure fort remarquable, intitulée *Considérations politiques et militaires sur la Suisse*. Cette brochure annonça un beau talent de penseur et d'écrivain; elle fit une grande sensation dans le monde diplomatique et dans l'esprit des gens de guerre. D'une part, toutes les constitutions des différents cantons y étaient examinées, décrites et analysées avec une sagacité bien étonnante dans un si jeune publiciste. On y reconnut le coup d'œil et la raison éclairée d'un homme d'État déjà mûr; les hautes vues y abondaient. D'une autre part, la question militaire y était traitée d'une manière large et savante. Le prince y établissait un système de ligne de défense qui, franchement adopté par la diète helvétique, rendrait la république presque inabordable aux hostilités des puissances. Cette partie de la brochure a des traits qui rappellent le fameux chapitre de Bonaparte sur le système défensif de l'Italie.

Le gouvernement helvétique, pour donner plus de prix et plus d'éclat à cette hospitalité que le prince payait si bien en talent et en œuvres d'utilité publique, lui décerna par acclamation et à l'unanimité le titre *honorifique* de citoyen de la république suisse. Cette qualité n'entraîne pas la naturalisation. Cette marque d'honneur avait été déjà déferée à deux grands personnages politiques; une fois au maréchal Ney, lors de l'acte de médiation; une autre fois au prince de Metternich, sous l'influence des événements de 1835, par l'aristocratie de Berne.

Le prince Napoléon-Louis ne tarda pas à recevoir du gouvernement de la Suisse un témoignage plus distingué de son estime et de sa confiance; dans le mois de juin de 1834, il fut nommé capitaine d'artillerie au régiment de Berne. Son nouveau grade donna lieu à de vives démonstrations de fraternité de la part de ses camarades.

Plutarque dit que rien n'est à dédaigner dans les détails biographiques des hommes pu-

bles. Leur nature se révèle partout. On est soi jusque dans les choses les moins importantes. Le prince Napoléon-Louis ne dédaigne aucun genre de distinction. Chaque année le canton de Berne convoque à des joîtes solennelles d'adresse, comme dans les vieux temps, les plus habiles tireurs de toute la Suisse. Le *Ar fédéral* est une fête nationale qui rassemble des milliers de combattans, et qui excite l'intérêt le plus vif dans tous les cantons. Le prince Napoléon-Louis est invité tous les ans à ces réunions, qui sont les jeux olympiques de l'Helvétie. Sa présence y est constamment remarquée avec un vrai plaisir; il accepte toujours le combat, et souvent il a remporté, aux grands vivats de l'assemblée, des drapeaux et des couronnes qui sont le prix de l'habileté victorieuse. Il n'est pas d'exercice gymnastique où il ne puisse se distinguer. Il excelle à monter à cheval; il traverse souvent à la nage le grand lac de Constance; on le dit d'une grande force dans le maniement des armes et dans les combats de lance à la manière polonoise. C'est le résultat de son éducation toute lacédémonienne.

Lorsque le triomphe de la cause constitutionnelle en Portugal eut remis sur son trône la jeune reine Dona Maria, et qu'il fut question de lui donner un époux, des Portugais de haute distinction jetèrent les yeux sur le prince Napoléon-Louis. Mais le neveu de Napoléon loin de céder aux séductions d'une position aussi brillante, mit fin aux négociations entamées à ce sujet, et il basa le désintéressement d'un tel refus d'une couronne sur deux raisons: l'une c'est qu'il ne voulait accepter aucune élévation qui séparât son sort et ses intérêts des intérêts et du sort de la France; l'autre c'est qu'il était décidé à éviter toute concurrence avec son cousin, le prince Leuchtenberg, fils du prince Eugène. Après la mort du jeune duc, enseveli si vite dans sa royauté, même propositions et mêmes instances de la part du Portugal; même refus de la part du prince Napoléon-Louis.

Vers la fin de cette même année de 1835, après trois ans de laborieuses recherches, de graves méditations sur l'art de l'artillerie et des études approfondies, après un long travail d'expériences pratiques, le prince Napoléon-Louis s'est placé au premier rang des écrivains et des tacticiens militaires par la publication d'un ouvrage des plus substantiels, sous le titre modeste de *Manuel d'artillerie pour la Suisse*. Il y explique de la manière la plus lumineuse le génie de Napoléon dans ses grandes manœuvres de ses grands jours de victoire. C'est par la science des projectiles que l'empereur a décidé si souvent du destin de l'Europe. Son neveu trace rapidement, à grands traits le précis historique de cet art depuis son invention. Il a puisé aux sources les plus précieuses pour composer de ses éléments divers un tout homogène et complet. Il a consulté une foule d'ouvrages allemands, italiens et français, dans les langues origina-

les. Les autorités les plus compétentes pour juger du mérite de cet ouvrage en font le plus grand éloge. Le *Spectateur militaire*, la presse nationale de France, les journaux suisses et anglais en ont parlé comme d'une œuvre capitale, comme du meilleur traité d'artillerie qui existe en Europe. Il a fallu la réunion d'une infinité de connaissances exactes et la capacité d'une haute intelligence pour une si remarquable production.

## LE JEAN-BAPTISTE.

MONTREAL:

MERCREDI, 25 NOVEMBRE 1840.

CE QUE C'EST QUE LE CONSEIL-DE-VILLE.

Le droit de pétition est un droit consacré, qu'il est loisible à chacun d'exercer, hors l'esclave qui ne peut qu'implorer quand son maître le lui permet. Le moindre gamin suit cela. Croit-on cependant que *notre* Conseil-de-ville n'a pas, lui, ce droit? Et qui veut l'en dépouiller, demandera-t-on?—Lui-même... oui, lui-même! Cela vous semble étrange? impossible!—Eh bien! rien n'est pourtant plus vrai. C'est ce Conseil qui lui-même l'a décidé solennellement dans sa séance de samedi soir. Il s'agissait d'une *motion* faite par un des membres, un membre intelligent et ayant en cette occasion la conscience de son droit et de son devoir, avec la louable volonté de les maintenir. Nous ne citerons pas de noms; car nous n'étions pas présents à cette séance nous-mêmes, et la personne de qui nous tenons nos renseignements, auxquels du reste on peut ajouter une foi entière, assistait pour la première fois à ces délibérations quasi-municipales et n'avait pas l'honneur de connaître de noms tous les Solons qui y prirent part. Eh bien! le membre en question avait proposé que le Conseil-de-ville adoptât une pétition au gouverneur et au Conseil spécial, demandant la révision de l'ordonnance des *sleighs*, à l'effet d'en suspendre la mise en vigueur pendant un espace de temps suffisant pour faciliter à chacun les moyens de s'y conformer quand elle serait de nouveau promulguée. Cette proposition, tout juste qu'elle était, trouva à peine un secondant, et fut impitoyablement rejetée, sur le principe que le Conseil ne pouvait ni ne devait s'occuper d'une pareille *motion*, qu'il n'en avait pas le droit! Enten-

dit-on jamais parler d'une pareille abnégation de soi-même? Et puis, quelle grossière ignorance! Nous savions bien d'avance que le Conseil n'était ni le plus fort ni le plus fin des corps délibératifs, mais nous avions encore assez de charité pour lui supposer quelque bon sens, sauf et nonobstant sa rage des taxes.

Encore, s'il eût daigné seulement s'occuper de la mesure, il ne lui aurait accordé qu'un simulacre de débat qu'on lui eût accordé volontiers de l'avoir rejetée, sur un prétexte au moins plausible et tiré du fond du sujet; mais la repousser sur une supposition d'incompétence, allons! c'est un peu trop fort! Aussi l'auteur de cette mesure, malgré sa confraternité grande avec ces célèbres législateurs, parut-il tristement désappointé; il leva les épaules. Il avait pourtant appuyé sa proposition des meilleurs raisonnemens, et certes il n'y eut pas de sa faute si elle ne réussit pas. Il démontra que dans l'état actuel des choses il était difficile et même impossible aux habitans des campagnes de se conformer de suite à la nouvelle loi, à cause de l'exiguïté de leurs moyens et des sacrifices trop grands qu'ils leur faudrait faire. Il essaya ensuite de faire comprendre au Conseil (tâche ardue) que Montréal souffrirait beaucoup de cette loi, si elle n'était suspendue; qu'il y aurait révolutions des campagnes à la ville, en ce sens que celle-ci serait nécessairement privée des approvisionnemens des premières, qui ne pourraient plus les lui apporter, faute des moyens de transports dont les prive la loi en question. Sans compter que les circonstances dans lesquelles se trouvent les agriculteurs existent aussi pour beaucoup de monde dans Montréal. En sorte qu'en définitive, il n'y aurait que les classes aisées qui ne souffriraient pas trop de l'innovation et qui seules pourraient jouir des beaux chemins qu'on veut faire. La gent regrattière surtout y trouverait une mine à exploiter; ce qui est un coup de couteau de plus dans la plaie. Voilà ce qu'on gagnerait par cette loi, grâce aux spéculateurs égoïstes qui l'ont fait faire à sir John Brûlot. Eh bien! c'est en présence de pareils faits que le Conseil-de-ville s'est abattu sur la question. On ne lui demandait pourtant pas d'en réclamer l'abrogation, on ne lui demandait que son concours à une pétition par laquelle on aurait prié le gouverneur en Conseil spécial de la suspendre pour quelque temps. Voilà tout. Mais, que voulez-vous? le Conseil-de-ville n'a pas le droit de pétitionner! c'est décidé!

Un trait de plus fera voir le Conseil dans tout son jour. A la même séance, le même membre avait fait une motion ayant pour but de rendre tout membre de la corporation contre lequel il serait porté quelque accusation incompetent à faire partie du comité auquel

elles seraient soumises. Cette proposition fut négativée, trois membres seulement votant dans l'affirmative. Le conseil ne pouvait pas agir différemment: créature de Mr. Thomson, il devait suivre les exemples de lord Sydenham.

## PUBLICATION NOUVELLE.

## PROSPECTUS

## LE COIN DU FEU,

*Recueil de lectures amusante et instructive.*

Peu de mots suffiront pour expliquer la naissance de la présente publication, dont l'idée était conçue déjà depuis quelque temps, et qui pour se réaliser n'attendait que la fin de la saison des affaires.

Depuis l'année dernière, les propriétaires du Canadien, pour augmenter l'intérêt de leur journal dans sa patrie littéraire, font venir de Paris plusieurs journaux destinés à cette fin; mais l'espace que laissent les matières politiques, industrielles, et autres à qui la préférence est naturellement due, est bien loin d'épuiser la matière intéressante que fournissent ces journaux, surtout en ce qui concerne les articles d'une certaine étendue. L'accumulation de ces matières amusantes et instructives a fait naître l'idée de la présente publication, dont l'objet est de les utiliser en les communiquant aux lecteurs du Bas-Canada. Ainsi ce recueil se composera de productions écrites pour des journaux de Paris de la plus haute respectabilité, et pour des classes de lecteur du goût le plus raffiné; c'est assez dire que l'utile, ou l'agréable s'y rencontrera toujours, que souvent même ils s'y trouveront réunis. Le présent numéro qu'on publie comme échantillon, est rempli de morceaux pris au hasard dans les classes.

Quoique le Coin du Feu fonde pour son alimentation, que sur les journaux étrangers, il sera ouvert néanmoins aux productions de la littérature indigène qui seront marquées au de l'excellence, et qui seront d'un très grand intérêt.

Le Coin du Feu sortira une fois par semaine, le Samedi dans l'après-midi, aux prix de Six sous par numéro détachés, ou Deux Piastres pour l'année, (non compris le port) payable six mois d'avance, et cela sans aucune exception en faveur de qui que ce soit. Ce n'est qu'à cette condition que le journal peut être donné à si bas prix.

Le second numéro sortira aussitôt que l'on pourra voir sur quelle circulation à peu près, l'on peut compter dans principales places. Ceux donc qui s'intéressent à cette publication, sont priés de faire connaître au plutôt leur intention de souscrire. Mrs. les agents du canadien sont priés d'agir comme agent pour le Coin du Feu.

S'adresser par lettre affranchie aux soussignés Imprimeurs et Propriétaires.

LECHETTE ET C<sup>o</sup>,

No. 6, Rue lamontagne.

## De l'Aurore

Le Dr. E. A. Theller, qui figura dans les troubles de 1837 et 1838 dans le Haut-Canada, comme général dans l'armée patriote, qui fut fait prisonnier, jugé, condamné à mort et enfermé dans la citadelle de Québec, d'où il s'échappa avec quelques-uns de ses compagnons de captivité, publie en ce moment aux États-Unis un ouvrage sur le Canada intitulé "Sur la dernière tentative révolutionnaire dans les Canadas." La principale raison, dit-il, qui lui fait publier cet ouvrage, est de donner au lecteur américain et aux amis de la liberté dans le monde entier une connaissance correcte des causes qui ont amené l'insurrection en Canada et produit l'état actuel de ce peuple malheureux et opprimé. L'ouvrage est

en deux volumes bien reliés et le prix de la souscription est de dix shillings.

Un journal de New-York, le Beacon dit que l'ouvrage sera livré, sous peu de semaines aux souscripteurs. L'éditeur a vu le manuscrit qui est écrit, dit-il, avec talent et de manière à plaire et à amuser.

—Bills trouvés par le grand Jury depuis notre dernière publication.

Contre Patrick Callaghan, pour grand larcin, sur deux indictemens.

Contre Joseph Manseau, pour larcin.

Contre Laurent Portneuf et Quetadmequisse, pour avoir tué deux moutons avec intention de les voler.

Contre Edmond David, John Kay Simpson, Lucius Algernon Fletcher, Edmund Smith David et le docteur Williams pour avoir acquis d'une manière illégale et avoir gardé en leur possession un billet de banque contrefait avec intention de le mettre en circulation.

Contre Charles Lozeau, pour grand larcin.

Contre Jonas McKenny pour avoir assailli avec une hache un nommé Keith avec intention de le tuer.

Le Grand Jury a ignoré les bills suivants:

Contre Narcisse Leblanc pour vol d'un jument.

Contre James Bollard, do.

Contre James Macenroe, Margaret Mc.Vicar, James Burke et Edward Burke pour grand larcin.

—Avant hier, pendant la nuit, et hier, une partie de la journée, il a neigé si abondamment que la terre se trouve actuellement convertie de quinze à dix-huit pouces de neige. Les charretiers et autres qui ont négligé ou qui n'ont pas eu le moyen de se procurer les sleighs Thomson, sont au logis ou sont sortis en charette. La plus grande partie des voitures qu'on rencontrait hier étaient de ces dernières, tellement qu'on aurait pu croire que c'était là les voitures à l'ordonnance. Un grand nombre de personnes croyant sans doute que la loi des sleighs n'était qu'une plaisanterie, se sont aventurées dans nos rues avec la maudite traine, la carriole ayant la mémoire en dessous ou le sleigh n'ayant pas le cheval en côté. Les agents de police, en les arrêtant, leur ont fait voir que le Conseil Spécial était bien sérieux. Il ne paraît pas pourtant que personne ait encore payé l'amande. Nous sommes passés hier vers dix heures, sur le marché et nous n'y avons pas remarqué une seule voiture d'habitant.

Bien ces personnes s'imaginent que l'ordonnance proserit toute espèce de voiture qui n'est pas sur le modèle de celle que la police a déposée près de la colonne Nelson, en cette ville, et en plusieurs autres lieux. On se trompe en cela. On peut se servir de toute espèce de voitures et même de la traine maudite, (suivant nous,) pourvu que la mémoire soit en dehors, que le cheval, s'il n'y en a qu'un, soit attelé en côté et à gauche et que la voiture ne soit pas chargée de plus de cent livres pesant. Sans doute encore que par ces cent livres il faut entendre des denrées et non pas la parsonne ou les personnes qui se font trainer. Toute charge qui dépassera cent livres, ne doit entrer que dans le sleigh modèle. C'est au moins ainsi que nous avons compris l'ordonnance, à la lecture que nous en avons faite lors de sa passation. Au reste, cette loi, comme toutes celle du Conseil Spécial, est fort obscure et il pourrait très bien se faire que le Magistrat de Police l'entendit autrement que nous.

De la Gazette de Québec.

Nous avons ouï dire qu'on attendait d'Halifax un bâtiment de guerre avec un million de piastres pour le commissariat. Comme nous en sommes dans une saison où la navigation du golfe et du fleuve Saint-Laurent devient dangereuse, peut-être aura-t-on jugé plus prudent de confier cette somme au navire à vapeur l'Unicorn, qui arrivera probablement dans un jour ou deux avec la malle apportée par le paquebot à vapeur de la ligne Cunard, qui a dû laisser Liverpool le 4 de ce mois.

—Nouvelle-Ecosse.—Le brick de guerre le Serpent, les corvettes le Rover et le Racehorse, et les frégates à vapeur le Spitfire, le Columbia et le Descent arrivés récemment à Halifax, venant de la Jamaïque, avec le 64<sup>e</sup> régiment à bord. Le vaisseau de ligne le Winchester, monté par l'amiral sir Thomas Harvey, est parti d'Halifax pour la Bermude.

Voici quel était l'état du poll à Halifax le 5<sup>e</sup> jour :

Pour la ville :	Pour le comté :
Forrester - - - 454	Howe - - - - 959
Macnab - - - 578	Annand - - - 836
Keith - - - 298	Murdock - - - 447

Le résultat des élections sera probablement connu ici demain.

—Le correspondant de Washington d'un journal de Baltimore lui fournit des détails sur la consécration de la nouvelle église catholique de Saint-Mathieu, à Washington. Mgr. l'archevêque de Baltimore présidait à la cérémonie, assisté par son clergé.

Parmi les personnes présentes était Son Excellence M. le président des Etats-Unis, avec les chefs des divers départements de l'administration et les ambassadeurs étrangers. Après la dédicace, le docteur Moriarty, vicaire-général de Philadelphie, et l'un des plus grands orateurs des temps modernes, monta en chaire et prononça un discours très-éloquent, approprié à la circonstance.

EXTRAITS DIVERS.

On lit dans le Courier :

«Lundi dernier, un grand dîner, présidé par M. O'Connell et annoncé comme un dîner de charité en faveur de l'asile des orphelins de St-Patrick a eu lieu à Cork.

M. O'Connell, après avoir porté le premier toast à la reine et le second au peuple, a annoncé qu'il allait en proposer un troisième qui serait sans doute agréable à l'assemblée.

Je bois, a-t-il dit à l'indépendance nationale de l'Irlande. (Tonnerre d'applaudissements.) L'ivraie ne tardera pas à être séparée du bon grain. Je suis partisan du rappel de l'Union, et je le serai jusqu'à mon dernier soupir. Tout honnête Irlandais doit l'être. Je déclare solennellement que ma conviction profonde est que, si le rappel n'est pas prononcé, une séparation forcée et sanglante aura lieu, car le jeune sang irlandais bout d'impatience dans les veines de la jeunesse d'Irlande de voir l'humiliation et la prostration du pays. Le lord lieutenant a déclaré son intention de s'opposer ouvertement au rappel s'il amenait aucune perturbation de l'ordre.

Je suis en cela de son avis, et il était inutile que lord Ebrington dit une chose de ce genre. Il n'y a rien de pareil à redouter tant que le système du Père Mathieu régnera dans ce pays. On m'a offert la plus belle position qui puisse être offerte à un homme, mais j'ai pensé que l'Irlande avait encore besoin de moi, et j'ai refusé. (Nouveaux applaudissements.) Je regrette pour lui-même que lord Ebrington ait prononcé un pareil discours. Il devait bien savoir que les chercheurs de places ne sont pas des partisans du rappel. Je n'en soutiendrai pas moins le ministère Melbourne, bien que maintenant ce patronage ne puisse plus nous servir à rien ; mais je le soutiendrai

parce qu'il tient les tories éloignés du pouvoir, quoique ce ne soit pas agir dans le sens du rappel que de désirer que les tories soient hors du pouvoir, car je suis convaincu que s'ils y arrivaient demain, les partisans du rappel augmenteraient de force et de violence ; mais je suis également convaincu que le rappel triomphera de lui-même.

M. O'Connell a terminé son discours en proposant la santé du lord-lieutenant d'Irlande. Après avoir porté un toast au président, toast auquel M. O'Connell a répondu en exprimant ses remerciements les plus sincères, l'assemblée s'est séparée au cri de Rappel de l'Union ! et au milieu des applaudissements les plus bruyants et les plus enthousiastes.

—Il y a peu de jours, un vaisseau anglais s'étant permis d'arrêter et de visiter un bâtiment de commerce français, M. Regnard, commandant de la *Brillante*, qui est devant Beyrouth, a fait demander satisfaction au commodore Napier ; sur le refus de M. Napier, M. Regnard est venu s'emboîser avec la *Brillante* par le travers du vaisseau anglais, déclarant qu'il le ferait couler s'il ne recevait pas des excuses écrites. Derrière cette faible corvette, prête à une lutte inégale, le commodore anglais a vu la France si dignement représentée, qu'il a donné la satisfaction demandée.—(*Sémaphore de Marseille.*)

—Un journal assure qu'en récompense de sa belle conduite à Beyrouth vis-à-vis du commodore Napier, M. Regnard, capt. de corvette commandant de la *Brillante*, est nommé capitaine de vaisseau.

—Le bruit se répand de nouveau que le maréchal Paskévich est venu à Berlin pour proposer au roi de Prusse d'occuper la Pologne en cas de guerre. Cet arrangement laisserait les forces russes libres de se porter en masse sur la frontière de Turquie, mais il semble indiquer aussi une arrière-pensée de partage. Si la Pologne doit être le lot de la Prusse, quel sera donc celui de la Russie ?

(*Courrier français.*)

EMIGRATION AUX ETATS-UNIS.—Le nombre des personnes arrivées aux Etats-Unis, de ports étrangers, en 1839, a été de 76,000, dont 70,509 étrangers. Dans ce dernier chiffre, sont compris 34,000, émigrés venant d'Angleterre et d'Irlande, 19,000 d'Allemagne, 7,000 de France. Il en est arrivé 47,000 à New-York, 10,000 à la Nouvelle-Orléans, 6,000 à Baltimore, 3,000 à Philadelphie, et 3,080 à Boston. On compte dans ce nombre 143 ecclésiastiques et 154 médecins.

On évalue à plus de 10,000 les émigrés qui auront, en 1840, grossi la population des Etats-Unis ; et, en supposant que l'émigration croîtra toujours dans les mêmes proportions, on calcule que, pendant les dix années prochaines, elle suffira à peupler un nouvel état.

—La fameuse affaire des fraudes électorales, qui a fait tant de bruit ces jours derniers dans toute l'Union, a été soumise au grand-jury de New-York,

—Une crue extraordinaire s'est manifestée dans les deux rivières de l'est et du Nord qui baignent les deux côtés de New-York. Les caves de South street ont été inondées et une grande quantité de marchandises avariées.

POSTSCRIPTUM.

NOUVELLES D'EUROPE  
PLUS RECENTES DE 15 JOURS.

La *Princess Victoria* n'a emporté les

malle des Etats-Unis qu'à 2 heures et demie hier après-midi, ce qui nous empêche de pouvoir donner au long à nos nombreux lecteurs les nouvelles d'Europe apportées par le *Caledonia*. Nous n'avons que le temps d'en faire un résumé.

Le *Caledonia*, parti de Liverpool le 4 nov., est arrivé le 19 à Boston.

Le *Great Western*, qui laissa New-York le 10 Octobre arriva à Bristol le 24.

Le *British Queen*, parti le 2 de Portsmouth a été forcé de relâcher à Sterling en Ecosse.

RESIGNATION DU MINISTRE FRANCAIS.

Cet événement a eu lieu le 22 Oct. et quoi qu'on s'y attendait assez généralement on ne pensait pas qu'il arriverait avant l'ouverture des chambres. On dit que la cause immédiate vient d'un différent qui se serait élevé entre le roi et Mr. Thiers, au sujet du discours d'ouverture. Après une vive discussion sur ce discours et les affaires d'Egypte, Mr. Thiers résigna. Le roi envoya de suite demander le maréchal Soult et un nouveau ministère fut immédiatement formé comme suit :—

Maréchal Soult,	Président du Conseil et ministre de la guerre.
Mr. Guizot,	Affaires étrangères.
Duchatel	de l'intérieur.
Humann	Finance.
Villemain	Instruction publique.
Martin (du Nord)	Justice.
Amiral Dupêré	Marine.
Cumin Gredaine	Commerce.
N. Teste	Travaux publics.

On dit aussi que la difficulté survenue entre le roi et Mr. Thiers venait, non du discours projeté, mais d'une proposition devant y être introduite, demandant l'augmentation de 100,000 hommes dans l'armée, ce à quoi le roi se refusa en disant qu'une telle mesure équivaldrait à une déclaration de guerre.

EXTRAITS  
DU LIVRE DU PEUPLE.

Ainsi en chaque pays, tous ceux qui fatiguent et qui peinent pour produire et répandre les productions, tous ceux dont l'action tourne au profit de la communauté entière, les classes les plus utiles à son bien-être, les plus indispensables à sa conservation, voilà le peuple. Otez un petit nombre de privilégiés ensevelis dans la pure jouissance, le peuple c'est le genre humain.

Sans le peuple nulle prospérité, nul développement, nul vie ; car point de vie sans travail, et le travail est partout la destinée du peuple.

Qu'il disparût soudain que deviendrait la société ? Elle disparaîtrait avec lui. Il ne resterait que quelques rares individus dispersés sur le sol, qu'alors il leur faudrait bien cultiver de leurs mains. Pour vivre, ils seraient immédiatement obligés de se faire peuple.

Or, dans cette société presque uniquement composée du peuple, et qui ne subsiste que par le peuple, quelle est la condition du peuple ? quo fait-elle pour lui ?

Elle le condamne à lutter sans cesse contre des multitudes d'obstacle de tout genre qu'elle oppose à l'amélioration de son sort, au soulagement de ses maux ; elle lui laisse à peine une petite portion du

de ses travaux ; elle le traite comme le laboureur traite son cheval et son bœuf, et sauvent moins bien ; elle crée, sous des noms divers, une servitude sans terme et une misère sans espérance.

POESIE.

FEUILLE D'AUTOMNE.

J'aime l'automne à l'air triste et souffrant,  
Au visage inspiré du poète mourant ;  
J'aime l'Automne et sa mélancolie :  
De l'espérance il fane les couleurs  
Et mes yeux se mouillent de pleurs  
A ses tableaux du néant de la vie. . .  
Un crêpe sur les champs des cieux est descendu,  
Luth invisible, aux rameaux suspendu ;  
La brise sème au loin quelque note plaintive,  
Et la vague, se meurt en sanglots sur la rive,  
Comme la feuille, avec un long soupir,  
Tombe de l'arbre et tourbillonne,  
Mon ame en gémissant compte plaisir  
Evolé, frais encor, des fleurs de ma couronne.

En mon exil je pense à mon toit bien-aimé,  
Au ciel natal, brillant et parfumé  
Comme une rose épanouie,  
Aux projets de bonheur, chimère évanouie !  
Je pense à mon amante : il me semble revoir  
Ses yeux, double diamant noir,  
Et sa bouche rieuse, empreinte de tendresse.  
Hélas ! la mort a sur son front vermeil  
De ses ailes d'airain jeté l'ombre empire,  
Et sur ton précocé sommeil  
Les croix pour toujours, ma pauvre Léonie,  
Ma Léonie ! . . .

Plus froid que le brouillard qui dans l'air enchaîné,  
Au dos flétri des monts, lourd manteau se balance ;  
Le lincoïl des ennuis couvre mon existence. . .  
Que suis-je un grain de sable aux vents abandonné-  
Ah ! pourquoi si longtemps dessécher sur la terre !  
Et quand viendra le jour d'ineffable mystère,  
Où par le grand moteur soumise à d'autres lois,  
J'irai prendre racine à la tige des bois,  
Errer dans les flancs de la nue,  
Blanc vaisseau sillonnant la mer de l'étendue,  
Couler avec les eaux, flotter dans la vapeur.  
Forme dissoute, innombrables parcelles,  
Peut-être alors, peut-être l'une d'elles  
Saura ce qu'on nomme bonheur !

ANNONCES.

LE SOUSSIGNE offre en vente,  
AU BUREAU DU JEAN-BAPTISTE,  
LA FILE COMPLETE  
DE LA  
CANADIENNE,  
Bien reliée et à bas prix.  
JACQUES A. PLINGUET.  
Montréal 20 Nov. 1840.

ANNONCES.

AVIS.

J. B. FRANCHERE,  
HORLOGER,  
a transporté son atelier au  
No. 147, Rue Notre-Dame,  
VIS-A-VIS  
Mr. C. D. S. LOUIS.  
Montréal 16 Nov. 1840.—5—3s.

AVERTISSEMENT.

LE Soussigné à l'honneur d'informer le public que son Imprimerie, renfermant un matériel très-considérable de caractères aussi variés que nouveaux, il peut confectionner les ouvrages suivants dans le dernier goût, avec élégance et à court avis, dans l'une ou l'autre langue :

Alfiches, grandes et petites ; Livres, Pamphlets et Brochures de tout format et de toute grosseur ; Billets de changes et promissaires ; Lettres de changes, Chèques et Trames ; Polices, Application et autres blancs pour l'Assurance ; Catalogues, Factures, Circulaires, Cartes pour invitation aux funérailles, Blancs pour les Avocats, et les cours de justice, pour les études de notaires, etc. etc. etc.

LOUIS PERRAULT,  
Rue Ste. Thérèse.  
—Montréal 6 Nov. 1840.

A VENDRE,

A CETTE IMPRIMERIE,  
LE NOUVEAU CHANSONNIER  
CANADIEN  
Contenant 48 pages.  
PRIX.—10 Sois.

J. A. PLINGUET.  
Montréal, 10 Novembre.

REGITRES, etc.

LE Soussigné se charge à l'ordinaire de préparer des

REGISTRES de PAROISSE,  
depuis 12 jusqu'à 400 feuillets, et ce, sous le plus court délai. Regu dernièrement, GRAVURES, MEDAILLES, LIVRES etc etc.

E. R. FABRE,  
Montréal, 6 Nov. 1840.—1

REMI COURSELLE CHEVALIER.

MARCHAND TAILLEUR,  
No. 71 Rue Paul,

OFFRE ses remerciements à ses Amis et au public en général pour l'encouragement qu'il a reçu d'eux, et les prévient qu'il a reçu dernièrement ses Marchandises d'hiver, qu'il est prêt à vendre à des prix modérés, Paletots, Habits, Redingotes, etc. etc. confectionnés sous le plus court délai et dans le dernier goût.

EN OUTRE  
Il vient de recevoir plusieurs Pièces de Camelot n perméable, pour manteaux, redingotes, etc. etc.  
—Montréal 16 Nov. 1840.

PERDUE.

MERCREDI, le 4 de ce mois, du Marché à Foin au Bureau de la Fabrique, place d'Armes une Bourse de Chamois contenant environ 8 PIASTRES, dont une Piastre en un billet de la Banque de la Cité, et le reste en petites pièces d'argent, la plupart de trente sous. La personne qui aura trouvé ces objets recevra une Récompense Généreuse du Propriétaire en les déposant au Bureau du JEAN-BAPTISTE.  
6 Nov. 1840.

MAGASIN DE FERBLANTERIE  
A l'encoignure des Rues St Paul et St. Pierre,  
tenu par  
J. B. ASSELIN ET CIE.  
Montréal 6 Novembre 1840.

L. G. DUBOIS,  
MARCHAND DEFAILLEUR.  
Rue Notre-Dame, No. 85.  
Montréal, 9 Nov. 1840.—2—

J. GRENIER.  
RUE ST. PAUL, PRES DU MARCHÉ NEUF,  
OFFRE EN VENTE  
400 quarts de Harengs.  
400 quarts de Harengs du nord.  
Une grande quantité d'Huiles de Loup Marin.  
AUSI.  
400 quinteaux de Morue Verte,  
600 quinteaux de Morue Sèche  
—Montréal 6 Nov. 1840.

DAMASE MASSON.  
MARCHAND ÉPICIER (GROCIER)  
En Gros et en Détail,  
Encoignure des Rues McGill et St. Joseph.  
Montréal, 5 Nov. 1840.—1—3m



POUR  
L'EXTRACTION DES  
DENTS,  
S'adresser au  
Dr. PERRAULT.  
Rue Craig.

—6 Nov. 1840.—1 3m.

ON A BESOIN  
A L'IMPRIMERIE DU  
JEAN-BAPTISTE.

DE plusieurs jeunes Gens probes et actifs comme porteurs pour vendre le Journal.—Rue St. Paul près du Marché-Neuf.  
Montréal, 6 Nov. 1840.

CONDITIONS DU  
JEAN-BAPTISTE.

CE Journal se publie Trois fois par Semaine, le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI Matin, à raison de DEUX SOUS la feuille pour la ville, et de 15s par Année pour la Campagne (y compris les frais de poste,) ou de 10s. envoyé par occasion, payables dans tous les cas, 3 mois d'avance.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et audessus,	2s 6d
Chaque insertion subséquente	7d
Dix lignes et au dessous	3s 4d
Chaque insertion subséquente	10d
Au dessus de dix lignes, par ligne	4d
Chaque insertion subséquente par chaque ligne	1d

Les Annonces seront publiées tant qu'on ne donnera pas avis du contraire.

LE BUREAU DU  
JEAN-BAPTISTE

Est établi dans la Maison occupée par Mr. Coursolles, Aubergiste, Rue St. Paul, à côté de l'Hotel Rasco.

Les LETTRES et CORRESPONDANCES doivent être adressées, franchises de port, comme suit :—

AU DR. H. A. GAUVIN, PROPRIÉTAIRE ET  
ÉDITEUR DU JEAN-BAPTISTE, DEBUREANT  
RUE NOTRE-DAME.

IMPRIME' PAR  
JACQUES ALEXIS PLINGUET.  
demurant rue des Commissaires.